L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN........$12 } payable d'avance
DO. TRI-HEBDOMADAIRE.... $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 30 JUIN 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Maintenant que l'orage soulevé par l'article 21 des réglemens de la Chambre, relatif à l'admission des pétitions abolitionistes est dissipé, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil retrospectif sur cette discussion et de faire connaître le vote des membres qui y ont pris part.

On doit se rappeler que l'article 21 des réglemens de la Chambre pendant le dernier congrès prohibait l'admission des pétitions abolitionistes. Dès les premières séances de la session extraordinaire, on a proposé d'adopter provisoirement le réglement du dernier congrès en en retranchant cependant l'article 21, ce qui ouvrait la porte aux pétitions abolitionistes et cette proposition a été adoptée à une faible majorité: quelques membres du Sud ayant voté pour l'adoption par respect pour le droit de pétition. Comme on devait s'y attendre, beaucoup de membres ont demandé à revenir sur cette décision et pendant quinze jours la Chambre a donné le déplorable exemple du désordre et de l'anarchie. Enfin M. Stuart de la Virginie a présenté, comme moyen de transaction, une résolution qui faisait revivre purement et simplement le réglement du dernier congrès pour la session extraordinaire, laissant à un comité spécial le soin de reviser le réglement et de faire son rapport lorsqu'il le jugera convenable. En développant sa proposition, M. Stuart a fait remarquer qu'il est de la plus haute importance que le congrès consacre sa session extraordinaire exclusivement aux objets d'urgence qui ont motivé la convocation et que la résolution présentée par lui n'a d'autre but que celui d'ajourner toutes les autres questions jusqu'à l'ouverture de la session ordinaire, époque à laquelle chacun rentrera dans son droit.

Eh! bien, le croirait-on? cette proposition si sage, n'a été adoptée qu'après une séance très longue et extraordinairement orageuse! Les partisans de l'ancienne administration qui avaient, de toute leur puissance, rouflé le feu de la discorde depuis le commencement, ne trouvaient pas leur compte à voir planter ainsi un pavillon d'union et de réconciliation. Aussi ont-ils voté en masse contre la proposition conciliatrice de M. Stuart. Ce qu'ils veulent, on peut l'affirmer maintenant sans crainte d'être démenti, car les faits sont là pour le prouver, ce qu'ils veulent ce n'est ni le triomphe des intérêts du Sud, ni le triomphe des abolitionistes; mais c'est uniquement la ruine du parti qui leur a arraché le pouvoir; ce qu'ils veulent, c'est tout simplement l'intérêt de leur parti.

Pour l'instruction de nos lecteurs nous donnons les noms de tous les représentans qui ont voté sur cette proposition, en ayant soin d'écrire en italiques les noms des membres locofocos. Ce sera un document précieux à conserver.

Ont voté POUR la proposition de M. Stuart et en faveur de l'organisation de la Chambre:

MAINE—MM. Allen, Bronson, Fessenden, B Randall.—4.

NEW HAMPSHIRE—aucun.

MASSACHUSETTS—Barker, Borden, Briggs, Burnell, Calhoun, Cushing, W. S. Hastings, Hudson, Saltonstall, Winthrop—10.

CONNECTICUT—Boardman, Brockway, Osborn, Smith, Trumbull, Tho. W. Williams—6.

RHODE ISLAND.—Cranston, Tillinghast.—2.

VERMONT.—Everett, Hall, Mattocks, Slade, A. Young—5.

NEW-YORK.—Babcock, Barnard, Birdseye, Blair, Childs, Chittenden, John C. Clark, S. N. Clark, Fillmore, A. L. Foster, Gates, Greig, Hunt, Maynard, Morgan, Tomlinson, Van Rensselaer, John Young—18.

NEW-JERSEY—Aycrigg, Maxwell, Randolph, Stratton, Yorke—5.

PENNSYLVANIE—Jere. Brown, Cooper, John Edwards, Henry, Irvin, Irwin, James, Lawrence, Ramsey, Sergeant, Simonton, Toland—12.

DELAWARE—Rodney—1.

MARYLAND—P. Kennedy—1.

VIRGINIE—Barton, Botts, Goggin, Powell, Stuart, Summers, Talliaferro—7.

CAROLINE DU NORD—Deberry, Shepperd, Stanly, Washington, Lewis Williams—5.

CAROLINE DU SUD—aucun.

GEORGIE—W. C. Dawson, T. F. Foster, Gamble, Habersham, Nisbet, Warren—6.

ALABAMA—aucun.

LOUISIANE—John Moore, Edw. D. White—2.

OHIO—S. J. Andrews, Cowan, Giddings, P. G. Goode, S. Mason, *Mathiot*, Morrow, Pendleton, Ridgway, Russell, Stokely—11.

INDIANA—Cravens, Lane, Proffitt, R. W. Thompson, Wallace, Joseph L. White—6.

KENTUCKY—L. W. Andrews, G. Davis, Tho F. Marshall, Owsley, Pope, Sprigg, J. B. Thompson, Triplett, Underwood—9.

TENNESSEE—Arnold, M. Brown, W. B. Campbell, T. J. Campbell, Caruthers, Gentry, C. H. Williams, J. L. Williams—8.

MICHIGAN—Howard—1; total 119

Ont voté CONTRE la proposition et en faveur de la désorganisation indéfinie:

MAINE—*Clifford, Littlefield, Lowell, A. Marshall*—4.

NEW HAMPSHIRE—*Atherton, Burke, Eastman, Reding, Shaw*—5.

MASSACHUSETTS—Adams, *Parmenter*—2.

CONNECTICUT—RHODE ISLAND—VERMONT—aucun.

NEW YORK—*Browne, Brewster, Clinton, R. D. Davis, Doig, Egbert, Ferris, C. A. Floyd, J. G. Floyd, Gordon, Houck, R. McClellan, Oliver, Partridge, Riggs, Roosevelt, Sanford, Van Buren, Ward, Wood*—20.

NEW-JERSEY—aucun.

PENNSYLVANIE—*Beeson, Bidlack, C. Brown, Fornance, Gerry, Gustine, Ingersoll, Jack, Keim, Morehead, Newhard, Plumer, Snyder, Westbrook*—14.

DELAWARE—aucun.

MARYLAND.—W. Cost Johnson, J. D. Jones, *J. T. Mason, Sollers, Jas. W. Williams*—5.

VIRGINIE—*Banks, Cary, Coles, Gilmer, Goode, Harris, Hays, Hopkins, Hunter, Hubard, J. W. Jones, Mallory, Steenrod, Wise*—14.

CAROLINE DU NORD.—*Arrington, J. W. Caldwell, Daniel, Graham, McKay, Saunders, Rayner, Rencher*.—8.

CAROLINE DU SUD—*S. H. Butler, Wm. Butler, P. C. Caldwell, John Campbell, Holmes, Pickens, Rhett, Rogers, Sumter*.—9.

GEORGIE—Alford, King, Merriwether.—3.

ALABAMA.—*Chapman, Payne*—2.

LOUISIANE.—*J. B. Dawson*.—1.

OHIO.—*Dean, John Hastings, Mathews, Medill, Sweeney, Weller*.—6.

INDIANA.—*Andrew Kennedy*—1.

KENTUCKY.—*Boyd, Wm. O. Butler*.—2.

TENNESSEE—*A. V. Brown, Cave Johnson, A. McClellan, Turney, Watterson*—5.

MISSOURI.—*J. C. Edwards, Miller*—2.

MICHIGAN—aucun.

ILLINOIS et MISSISSIPPI, non représentés. Total—103.

En présence de ces faits qu'est-il besoin d'argumenter?

EMPRUNT DU TEXAS—Nous recevons de notre co-éditeur en ce moment à Washington, la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

WASHINGTON, 21 juin 1841.

Messieurs,

On vient de me communiquer à l'instant une lettre de Paris du 1er. courant, qui annonce que toutes les difficultés auxquelles on devait la suspension de l'emprunt du Texas, ont été levées et que le livre de souscription sera ouvert le 3 courant chez MM. J. Lafitte et co. Ces messieurs se regardent comme assurés du succès. La lettre que je vous cite, émane de bonne source et vous pouvez y avoir toute confiance.

A. C. BULLITT.

Lundi, la cause de Caroline Barnes et autres, contre Myra Clarke Gaines et autres, a été appelée devant la Cour de District.

Les demandeurs, on doit se le rappeler, prétendent avoir droit à certaines propriétés dépendant de la succession de feu Daniel Clarke, propriétés que suivant eux les défendeurs possèdent illégalement. Le titre sur lequel ils se fondent est un testament reconnu de Daniel Clarke.

Madame Gaines qui prétend d'ailleurs être seule et légitime héritière de Daniel Clarke son père, en vertu d'un testament subséquent (mais dont l'existence n'est pas prouvée) soutient qu'elle ne possède point la propriété en litige; et que d'ailleurs les demandeurs ne prouvent point que cette propriété appartint à Daniel Clarke à l'époque de sa mort.

Le jury, après une heure de délibération, a rendu un verdict pour les défendeurs.

Hier, à trois heures du matin, le feu a pris dans une cuisine rue Girod entre Carondelet et Baronne. De là il s'est communiqué à une autre cuisine contiguë, mais on est parvenu à l'éteindre avant qu'il ait pu faire beaucoup de dommage. La maison où le feu a pris étant inhabitée, on est porté à croire que c'est l'œuvre d'un incendiaire.

MARINE.—Le sloop de guerre des Etats-Unis, Warren, commandant Jameson, est arrivé à Pensacola lundi dernier. La frégate *Macedonian* qui porte le pavillon du commodore Wilkinson, et le sloop de guerre Levant, commandant Fitz Hugh, étaient également arrivés il y a quelques jours auparavant.

FLORIDE.—L[illegible]avannah, publie la correspondance [illegible] que les indiens ont repris [illegible].

FLORIDE, 18 juin 1841.

Le 9 courant, un convoi qui allait du Fort Pleasant au fort Macomb sur la Suwannee, a été attaqué et enlevé par les indiens à peu de distance de ce dernier fort. Le Docteur Tufts qui marchait en avant avec cinq hommes de l'escorte composée de soldats du 3e. d'infanterie, est tombé dans une embuscade dressée par les sauvages et n'a pu se retirer vers le convoi qu'après avoir essuyé leur feu. L'un des soldats qui l'accompagnaient, a été tué sur place; un autre qui avait été démonté, a eu grand'peine à échapper à la poursuite de huit ou dix indiens; ils n'ont renoncé à le prendre que lorsqu'il s'est trouvé près des wagons; ils ont alors poussé de grands cris et se sont retirés dans le marais. Mais tout n'était pas fini; le Dr. Tufts chargea les sauvages dans la direction du fort Macomb; ils le laissèrent passer, et entourèrent le convoi contre lequel ils commencèrent un feu très vif. Les conducteurs de wagons n'eurent d'autre ressource que de rejoindre au plus vite l'escorte, en abandonnant le convoi à l'ennemi. Le Dr. Tufts a perdu tout son bagage. L'escorte se composait de huit hommes dont trois étaient malades et couchés dans les wagons au moment de l'attaque.

BUNKER HILL—Le *Courier* de Boston annonce que la construction du monument de Bunker Hill marche rapidement. Depuis le 1er. mai, sa hauteur s'est accrue d'environ vingt pieds et il s'élève déjà d'environ cent pieds au-dessus du sol. Sa hauteur totale sera de deux cent vingt.

DOUANE DE NEW-YORK—On lit dans le *National Intelligencer* de Washington: "Une lettre de MM. Jeromus Johnson, A. B. Vanderpool et A. B. Mead, ex-commissaires priseurs principaux de la Douane de New York, adressé au comité d'investigation, révèle un fait d'une haute gravité; sous l'ancienne administration de cet établissement, on leur a retiré le soin de faire les estimations afin de pouvoir donner aux marchandises une valeur plus élevée que celle qui était fixée par eux. Ainsi, loin que des fraudes eussent lieu de la part des négociants, les officiers supérieurs de la douane en ont exercé contre eux, sans leur laisser un recours contre l'injustice et l'oppression. Voici du reste le passage de la lettre auquel nous faisons allusion: "Que la contrebande ait été pratiquée durant la dernière partie de l'administration de Swartwout, il n'y a pas le moindre doute; mais cette contrebande a eu lieu par la connivence des officiers de la douane avec certains importeurs.—Que ce soit par une estimation inférieure au prix réel ou autrement, les soussignés, n'ayant pas vu les marchandises, ne peuvent le décider; mais le fait existe."

ERRATA.—L'omission d'une phrase toute entière rend inintelligible le commencement du cinquième paragraphe de l'article POLITIQUE ETRANGÈRE, publié dans notre feuille d'hier; nous rétablissons ce commencement. "Un autre malheur pour l'Autriche, c'est d'être voisine de la Russie. Cette dernière puissance tient à sa discrétion le sort de la Moldavie, de la Valachie, de la Servie; elle est maîtresse des bouches du Danube qu'elle peut ouvrir ou fermer à son gré au commerce de l'Autriche. *Elle exerce en outre une redoutable influence sur environ quatre millions des sujets de l'empire qui professent la religion grecque.* "Le cabinet de Vienne ne peut ignorer que déjà ces derniers comprennent le Czar dans leurs prières comme chef de leur église!"

VARIÉTÉS.

LES VISITES INDUSTRIELLES.

Il est à Paris un grand nombre de négocians qui, après de profondes méditations, ont compris que le commerce est soumis à des charges trop onéreuses. La patente leur a produit l'effet d'un impôt exorbitant; ils ont jugé que dans les quartiers avantageux, le prix des loyers s'est élevé à un taux excessif; que la mode ou la manie du jour exige de folles dépenses pour l'ornement des magasins, et que les bénéfices faits sur la marchandise sont absorbés par ces prodigalités. Or, les sages négocians dont nous parlons, après avoir sondé la plaie commerciale de l'époque, ont avisé au meilleur moyen de se tirer d'affaire en esquivant le péril et le fardeau. Le moyen était bien simple; il s'agissait d'appliquer au mal un remède radical, et c'est ce qu'ils ont fait. Ils se sont affranchis de la patente, de la décoration et du loyer. C'était déjà beaucoup d'argent gagné. Puis, ayant remarqué que les chalands sont très difficiles à attirer, et que les acheteurs sont naturellement paresseux, nos habiles négocians, au lieu d'attendre patiemment la pratique, ont pris l'ingénieux parti d'aller la relancer chez elle.

Vous êtes à travailler, vous n'attendez personne et vous espérez qu'on ne viendra pas vous déranger; mais vous avez compté sans l'industrie. On frappe à votre porte, un inconnu se présente, salue à deux ou trois reprises, et dit:

—C'est à monsieur Anastase que j'ai l'honneur de parler?

—Oui, monsieur.

—Homme de lettres et dandy.

—Je ne me pique nullement de mériter ce dernier titre.

—Vous êtes modeste; mais on vous cite parmi nos écrivains les plus élégans, et c'est à ce sujet que je vous suis adressé par quelques uns de vos amis du jockey-club.

—Veuillez, monsieur, m'expliquer le but de votre visite.

—Voici l'affaire.

En prononçant cette dernière réplique, le visiteur exhibe plusieurs petites boîtes qu'il pose sur une table.

—Qu'est-ce que cela?

—Quel est aujourd'hui le cachet de la véritable élégance? A quel signe particulier reconnaît-on l'homme vraiment digne du titre de fashionable? Je n'ai pas besoin de vous le dire! Dans tous les temps, la chaussure a été une marque de distinction dans la société. Jadis les gens de qualité se faisaient reconnaître à leurs talons rouges; de nos jours, le dandy se révèle par l'éclat de ses bottes vernies. Et voyez quels progrès nous avons faits dans cette partie essentielle de la parure! Il y a trente ans, c'était encore l'enfance de l'art; nous étions plongés dans les ténèbres du noir de fumée délayé avec un œuf. Les Anglais, qu'il faut toujours citer à propos de bottes; les Anglais après avoir inventé un cirage qui immortalisa leur nom, ne se sont pas contentés de cette brillante découverte. Brummel trouva quelque chose de mieux. Ce roi des Lions, qui songeait à tout, voulut couvrir d'une nouvelle splendeur le piédestal de la mode, et son génie inventa une composition merveilleuse qu'il garda pour lui seul. Dans ses mauvais jours, à la fin de sa carrière, lorsque la perte de sa fortune l'eut exilé sur nos rivages hospitaliers, il refusa obstinément de livrer un secret qui aurait pu l'enrichir. C'était pour lui une consolation de penser que, malgré ses revers, il était toujours l'homme le mieux verni de l'Europe. Mais Brummel est mort, et la Providence n'a pas voulu qu'il emportât son secret dans la tombe. J'ai acquis à prix d'or la recette de son vernis trouvée dans ses papiers de famille, et, après avoir pris un brevet d'invention qui me met à l'abri des contrefacteurs, je viens donner un nouvel éclat au monde élégant. Tous les dandys les plus célèbres de Paris et de Londres se fournissent de mes boîtes. M. de L., M. R., le comte d'O...., lord H...., le prince Albert, M. N...., sont inscrits en tête de ma liste, et j'espère que vous me permettrez de placer votre nom en aussi bonne compagnie.

—Je vous rends grâce, monsieur, mais pour le moment je n'ai pas besoin de votre marchandise.

—C'est à dire que vous vous contentez d'un mauvais vernis liquide qu'on vous vend fort cher, tandis que mon vernis en pâte réalise le problème de l'éclat uni à l'économie! Et, certes, je ne crains aucune comparaison. Voyez plutôt!

Et le marchand tire des poches de son habit une superbe paire de bottes parfaitement luisantes, et il s'écrie:

—Vos yeux ont cligné! c'est là mon plus beau triomphe! Vous n'avez pu soutenir l'éclat, les rayons qui s'échappent de cette chaussure.

—Il est vrai que c'est d'un lustre admirable; mais peut être ce brillant est-il obtenu à l'aide de matières corrosives? ...

—Erreur! Etes-vous chimiste, monsieur?

—Non.

—Alors, je vais vous analyser les substances qui entrent dans la composition de ce vernis.

—Ce n'est pas la peine.

—Vous ne voulez pas m'écouter? Eh bien! regardez-moi; je vais vous convaincre.

Cela dit, le marchand ouvre une de ses boîtes, prend délicatement le petit pain de vernis qu'elle renferme, et il se met à le manger comme il aurait pu le faire d'un gâteau acheté chez Félix.

—Je vous prouve par là, continue-t-il, que cette pâte ne contient aucun principe malfaisant; au contraire, elle ne pourrait faire que du bien; c'est une vraie pâte pectorale, et après en avoir été enduites, vos bottes ne s'en porteront que mieux.

—Allons, monsieur, vous n'aurez pas vainement déjeuné avec ce brouet noir; je vous achèterai deux ou trois de vos boîtes.

—Je ne les vends qu'à la douzaine, trois francs pièce; cela suffit à la consommation d'un an; prix net, trente-six francs.

Le marchand de vernis est à peine sorti, qu'Anastase voit entrer chez lui un nouveau visiteur. Celui là est un homme âgé, très simplement vêtu, et portant sur son visage l'empreinte de la tristesse et de la gravité.

—Monsieur, dit-il, je crois avoir des droits à votre bienveillance et à votre sympathie, et je puis même m'honorer du titre de votre confrère, car les muses ne me sont pas étrangères: j'ai sacrifié autrefois à la poésie, mais vous savez ce qu'on a dit de Pégase. C'est peut-être une calomnie, et quelques cavaliers privilégiés ont prouvé qu'il pouvait conduire à la fortune. Cependant, j'eus peur qu'il ne prît l'autre route avec moi, et après avoir jeté mes premiers cris au vent de la publicité ou les emporta dans son tourbillon, je me suis fait libraire. C'était une suite de ma vocation littéraire; mais, hélas! je ne faisais que changer de péril et de misère! Au temps où nous vivons, on ne gagne guère plus avec les ouvrages des autres qu'avec ses propres productions. Vous devez savoir ce qu'est devenu ce malheureux commerce livré au pillage de la contrefaçon étrangère! Quant à moi, j'ai lutté long-temps; des efforts intelligens et laborieux m'avaient d'abord soutenu; je m'étais fait l'éditeur de quelques talens en herbe, qui ont prospéré à mes dépens. Je ne vous les nomme pas; mais, tandis que leurs ouvrages restaient dans mon magasin, quelques-uns d'entre eux sont arrivés à l'Académie. Ah! si j'avais prévu cela, comme je me serais méfié d'eux! Les candidats à l'Académie sont la ruine des éditeurs.

—Cependant il me serait facile d'en citer plusieurs.

—Plusieurs, oui, mais les autres? Songez donc qu'ils sont quarante là-bas, sur lesquels nous comptons au moins vingt-cinq hommes de lettres. Ah! monsieur, on ne devrait recevoir à l'Académie que des médecins, des avocats, des évêques et des diplomates, et en fait d'écrivains, trois ou quatre vaudevillistes, tout au plus.

—On y viendra, et vous devez vous apercevoir qu'on est en bon chemin pour réaliser ce vœu.

—L'institut nous est bien fatal, à nous autres libraires! Quand un auteur vise au fauteuil, ses livres se vendent peu; lorsqu'il y est arrivé, ils ne se vendent plus du tout. Au dernier de mes académiciens nommé, j'ai fait faillite. Je venais de publier ses œuvres complètes, ornées de la biographie et du portrait de l'auteur. Il n'y avait pas moyen d'y résister. Aujourd'hui j'ai recueilli quelques débris de mon naufrage, et je reviens sur l'eau, non pas, comme autrefois pour me lancer dans de grandes entreprises et ouvrir un vaste établissement: le malheur et l'expérience m'ont rendu plus modeste; je vends tout simplement les livres qui me restent, et je les apporte moi-même aux personnes que leur position sociale et leurs bons sentimens me désignent comme des acheteurs assurés. Vous êtes au nombre de ceux en qui j'ai placé mes espérances; permettez-moi donc de vous offrir un choix d'ouvrages qui forment un petit ballot que j'ai laissé là, dans votre antichambre.

L'ex-libraire, sans attendre la permission requise, étale sa marchandise devant Anastase qui lui dit en examinant les livres:

—Ah monsieur, voilà une grande indiscrétion! Vous trahissez le secret de votre ruine; vous me nommez vos académiciens: M. D...., M. G...., M. B...., M. A....; mais que voulez-vous que je fasse de leurs ouvrages? Il n'y a pas de place pour eux dans ma bibliothèque.

—J'y joindrai, si vous voulez, quelques autographes.

—Ce n'est guère plus curieux!

Cependant, par compassion pour le libraire, Anastase achète quelques volumes. Un quart d'heure après, survient un troisième négociant.

—Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur?

—C'est moi qui vous adresserai cette question, reprend le visiteur; j'ai un assortiment complet de marchandises très avantageuses et très variées.

—Je n'ai besoin de rien.

—Donnez-vous d'abord la peine de voir, et quand vous connaîtrez nos prix!.... Voici du drap magnifique, du drap fabriqué par un député, pour ne rien dire de plus.... Votre tailleur ne vous en fournit pas d'aussi beau, quoiqu'il vous fasse probablement payer vos habits fort cher, selon l'usage de ces messieurs. Je vous laisserai ce drap parlementaire à quinze francs l'aune. Permettez-moi de me servir de cette expression abolie.

—Je vous le permets volontiers; mais je ne veux de votre drap ni à l'aune ni au mètre. Qu'en ferai-je? Apportez-en son drap au tailleur, depuis que ces honnêtes industriels vivent tous à se retirer du commerce avec cent mille livres de rente? Le millionnaire qui a l'honneur de m'habiller possède déjà cinq ou six maisons à Paris et trois chateaux dans nos plus belles provinces. Il est en marché pour vendre sa clientèle; on lui en offre cent mille écus. Il faut gagner sur le drap pour arriver à de tels résultats!

Anastase avait raison, et il savait l'histoire de ce provincial qui, fraîchement débarqué, et ne voulant rien épargner pour briller sur le boulevard Italien, s'adressa au meilleur tailleur de Paris et lui demanda combien il fallait payer un bel habit bleu tendre.

—Cent soixante et dix francs, lui répondit le roi des tailleurs.

A ce chiffre, le provincial recula, épouvanté; mais le désir d'être bien mis le ramena bientôt dans l'atelier célèbre. Cette fois il avait pris ses précautions, et il apportait un très beau coupon de drap bleu clair qu'il déposa sur une table, en disant: "J'ai voulu choisir moi même la nuance." Après cela, voulant faire le généreux et ne plus marchander, il ne s'informa pas du prix de la façon, persuadé qu'il aurait toujours un assez beau bénéfice sur les prétentions du tailleur.

On lui apporta son habit; il allait à merveille. Le provincial enchanté ouvrit son tiroir, et demanda:

—Combien vous dois-je?

—Mais ne vous l'ai-je pas dit? cent soixante dix francs.

—Fort bien; mais vous oubliez que j'ai fourni le drap?

—Qu'importe! c'est tout de même cent soixante dix francs. Le drap! je m'inquiète bien de ces bagatelles. Apprenez, monsieur, que dans un habit je ne fais jamais payer le drap; je ne compte que la façon.

—Vous avez raison, répondit le marchand à Anastase qui lui rappelait cette anecdote bien connue, et je vous demande pardon de vous avoir parlé comme à un homme qui se ferait habiller par un tailleur subalterne, par un tailleur qui fait payer le drap. Mais j'ai d'autres marchandises à vous proposer. Que direz vous de ma toile superfine de Hollande à six francs l'aune? —Je vous dirai que nous avons aujourd'hui des chemisiers qui, eux aussi, ne font payer que la façon.

—Et mes foulards de l'Inde à deux francs pièce! Et mes bas de soie à trois francs la paire?

Une énorme quantité d'étoffes avait été déroulée; le salon en était encombré, et le marchand continuait son déballage. Pour échapper à cet envahissement, Anastase acheta des bas de soie et des foulards.

—Ce n'est pas tout, lui dit le négociant en tirant de sa poche une petite fiole; goûtez-moi ce rhum, véritable Jamaïque; j'en ai une forte partie que je place en détail et à des prix qui vous étonneront.

—Comment! vous vendez du drap, du rhum et des bas de soie?

—Ainsi que du vin de Bordeaux, des bretelles en caoutchouc, des tableaux de l'école flamande, des lits en fer creux et des oiseaux empaillés.

Anastase croyait en être quitte; mais il reçut encore la visite d'un jeune contrebandier qui lui proposa plusieurs caisses de cigarres, véritables Havane, provenant d'un envoi fait par Melle. Fanny Elssler, qui vient d'obtenir tant de succès dans l'île de Cuba.

Par quelle aventure ces précieux cigarres étaient-ils tombés entre les mains du contrebandier, c'est ce que le discret industriel ne voulut pas expliquer; mais Anastase était non seulement très curieux mais encore très amateur de tabac exotique, et il acheta deux caisses de ces romanesques cigarres qu'il se proposait de fumer en rêvant à la cachucha.

Et déjà il en avait allumé un, lorsqu'une dame étrangement costumée, et portant sous le bras un large carton, vint lui proposer d'acheter un fort beau voile d'Angleterre.

—Mais qu'ai-je à faire d'un voile? dit-il, je suis garçon.

—C'est bien pour cela que je vous l'offre; un fait rarement d'aussi beaux cadeaux à sa femme.

—Madame! vous calomniez les maris!

—J'en ai tant vu! Et tenez, j'ai présenté ce voile à quelques uns de ces messieurs, aucun n'en a voulu quoique je le cède à moitié prix. C'est une occasion. La femme d'un financier qui vient de faire banqueroute.

—Elle le vend au profit des créanciers?

—Non, elle le vend pour en acheter un plus beau. Si j'avais voulu perdre quarante francs sur mon marché, j'aurais placé le voile tout à l'heure.—Melle. *** en avait bien envie, mais elle le trouve encore trop cher.

—Melle. ***, dites-vous?

—Vous la connaissez?

—Un peu. Et ce voile lui plait?

—Elle en raffole.

—Combien voulez-vous le vendre?

—Cinquante écus.

—Les voilà.

Cette visite sera-t-elle la dernière? Non. En voici encore une; mais cette fois le visiteur n'est pas un marchand; c'est un commis de recette de la banque, qui se présente avec un billet.

—Quoi! s'écrie Anastase, c'est aujourd'hui le 15?

—Voyez le calendrier. L'effet est de six cents francs.

—Et moi qui ai oublié cette échéance! L'argent était là tout à l'heure; maintenant j'ai des bottes de vernis, des livres, des bas de soie, des foulards, des cigarres et un voile. Maudit soit le commerce à domicile!

—Il faudra donc porter le billet chez l'huissier?

—C'est cela! demain l'huissier, et Clichy à l'horizon!

EUGENE GUINOT.
[*Cour. Français.*]

MARIAGE.

Marié samedi, 26 juin, par le Révérend Abbé Moli, Mr. PAUL DORFEUILLE, à Mlle. LEDA GOURCELLE, tous deux de cette ville. 30 juin—1

Antoine Maxent, contre ses créanciers.

☞L'ATTENTION des spéculateurs est appelée sur la vente des propriétés foncières et esclaves, dépendant de la faillite d'Antoine Maxent, qui doit avoir lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse St Louis, par A. D. Duriocourt, encanteur. 30 juin

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Telumah, Glidden, Londres, L H Gale
Brick Standard, Danell, Halifax, C K Hamilton
Goel. Cygnet, Roderick, Nassau, N. P. Wm. G. Hewes

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Phenix, Auxable, des Passes.
Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes.
Navire Normandie, Spalding, de Liverpool.
Barque Aveline & Eliza, ——, de Boston.
Brick Christian, Bullard, de Boston.
Goel. Essex, Wolf, de Tampa Bay.
Goel. Sarah Wales, Kelly, de Charleston.
Steamer J. Dupre, Gordon, des Opelousas.
" Rodolph, Welch, des Natchitoches.
" Madison, Freeland, de St. Louis.
" John Jay, Mason, de Little Rock.
" Caddo, Dunn, de la Rivière Rouge.

DERNIERES DATES

New York	juin 20	Liverpool	juin 3
Boston	juin 19	Londres	juin 6
Philadelphie	juin 21	Havre	juin 2
Washington	juin 21	Paris	juin 1
Baltimore	juin 21	Bordeaux	mai 26
Charleston	juin 24	Madrid	mai 22
Vera-Cruz	mai 7	Cadix	mai 18
Tampico	mai 28	Havane	juin 16
Mexico	avril 30	Houston	juin 19

IMPRESSIONS.

ON EXECUTE

A l'Imprimerie de l'Abeille,

Toute espèce d'Ouvrage,

Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissemens, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c.

AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODÉRÉS.

☞Le brick Empresario, capitaine Collins, de la Havane, est en déchargement en face de la rue St Pierre. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
30 juin PRATS & HERNANDEZ.

☞Le goel. "Virginia Antoinette" de la Havane, commencera son déchargement ce matin. Ceux qui ont des marchandises à bord sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
29 juin R. GRONING & Co.

LANGUES FRANCAISE ET ESPAGNOLE.

PENSION particulière—Quelques Messieurs peuvent être admis comme pensionnaires dans une famille française, où ils pourront apprendre pratiquement et théoriquement, s'ils le désirent, les langues française et espagnole. Une chambre fraîche et agréable sera disponible le 1er. juillet.

On désire acheter dans la même famille, une négresse créole, excellente cuisinière, et louer une bonne blanchisseuse et domestique de maison.

S'adresser, rue Royale, No. 60, au premier. 29 juin—3

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux:

25 futailles eau de vie de Cognac, Pivot Castillon & co;
100 demi quart et 8me. pipes eau de vie 4me. preuve, de la marque de J J Dupuy & co;
70 do do do do marque de Dumou;
20 do eau de vie de champagne supérieure;
100 barils vinaigre blanc, marque de Dureau & Desbat;
100 bques. vin rouge diverses qualités;
50 tierçons vin blanc Sauterne;
1100 caisses vin rouge, Medoc, Pauillac, St. Julien, Haut Brion, &c.
100 do Véritable Chateau Lafite, 1835;
22 do vin rouge supérieur, Cos. Labory 1837;
300 do liqueurs fines et superfines, de Champion et Chauvet; 0 do fruits à l'eau de vie en flacons;
20 do Cerises do en bouteilles;
50 do curaçao de Hollande supérieure;
50 do absynthe et kirschwasser;
75 do marasquin de Zara, (par 24 flacons)
300 m bouchons, longs et demi longs (sacs de 500);
100 dames-jeannes vides, de 5, 3 et 1 gallon chaque;
20 paniers bouteilles vides;
1 caisse (24 paniers) figues sèches;
8 balles couvertures de 3 points pour nègres.

F. JORDY,
29 juin—10 118, rue Royale.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1841.

Les affaires pendant ces trois derniers jours ont été presque nulles; à l'exception de deux ou trois articles il n'y a eu aucune transaction. Les nouvelles reçues d'Europe dimanche dernier sont loin de satisfaire les détenteurs de coton et l'opinion générale est qu'il n'y aura pas d'améliorations d'ici à quelques temps.

Il a plu toute la journée d'aujourd'hui.

Le fleuve continue toujours à baisser, il est maintenant à 5 pieds 1/2 au-dessous des hautes eaux.

COTON—Arrivé depuis le 26 du courant Louisiane et Mississipi 258 balles, Tennessee et N. Alabama 120 do. Arkansas 144 do—Ensemble 518 balles, faisant un total de 774,719 balles depuis le 1er. Octobre contre 912,109 à pareille époque de l'année précédente. Expédié pendant le même espace de temps: pour le Havre 160; Havane 436; Boston 266, ensemble 860 balles, opérant sur le stock une réduction de 342 balles et laissant en mains, y compris celles à bord des navires non encore expédiés un stock de 30,451 balles contre 20,445 à pareille époque de l'année précédente.

ETAT DU COTON.

1840. 1 Oct. Stock en mains,		29730
Reçu les 3 derniers jours	518	
Précédemment,	771201	774719
		803 47
Exporté pendant les 3 derniers jours	860	
Précédemment,	764106	764966
		38,81

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	7 1/4 à 8 3/4
Ordinaire,	8 3/4 à 9 3/4
Bon ordinaire,	10 à 10 1/2
Bon ordinaire et petit courant,	11 1/4 à 11 1/2
Petit courant et courant,	12 à 12 1/2
Bon courant	13 à

Tennessee & Alabama.

Ordinaire et bas, de	7 1/2 à 8 0/0
Ordinaire,	8 1/2 à 9 1/4
Bon ordinaire,	8 à 9
Bon ordinaire et petit courant,	— —
Petit courant et courant,	— —
Bon courant.	— —

TABAC—Le marché est toujours dans le même état de calme, et les ventes ne renferment que 200 boucauts aux prix portés à nos dernières côtes. Arrivé depuis le 25 du courant, 617 boucauts; expédié dans le même temps pour Londres 863 boucauts; Cowes 541 do; Havre 350; Boston 150 do, ensemble 1954 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1840, 1 Oct. Stock en mains,		3319
Reçu les 3 derniers jours	517	
Précédemment,	47327	47844
		510073
Exporté pendant les 3 derniers jours	1954	
Précédemment,	34058	36012
		15061

SUCRE—Pendant ces trois derniers jours, le marché au sucre a repris quelque activité que l'on attribue à quelques expéditions qui ont eu lieu pour le Nord, où cet article a augmenté de 1-4 à 3-8 cent. Les plus belles qualités sont seules en bonne demande. Nous cotons comme suit de 6 1-4 à 6 3-4 et quelque fois à 7 cents pour quelques lots et pour les qualités inférieures de 4 1-2 à 6 3-4.

MELASSE—Il n'y a que très peu de demandes, nous conservons nos dernières côtes, c'est à dire de 21 à 22 cents par gallon. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

FARINE—Nous avons toujours à signaler la même inactivité sur notre marché à la farine; les affaires ne se composant que de ce qui est nécessaire à la consommation ne se font donc que sur une très petite échelle. Nous cotons la superfine de $4 12 1-2 à $4 15, mais il sera très possible d'en obtenir de fortes parties à un prix moindre. Quelques barils de choix et de marques favorites se sont vendus à $4 17 1-2 et $4 20. Mais nous considérons ces ventes comme exceptionnelles et ne pouvant pas être comprises dans les cours du marché actuel.

SAINDOUX—Une pauvre demande au baril a eu lieu il y a quelques jours à 6 1/2 et 7 cents. Le stock en barillets est assez fort, mais généralement de qualité inférieure. Le saindoux en feuille est en assez bonne demande, nous le cotons de 6 à 7 1/4 cents.

LARD—Il n'y a eu depuis samedi dernier que de très faibles transactions, les détenteurs ne font quelques ventes que dans les qualités supérieures. Nous continuons à coter comme suit: Jambons de 6 à 8 cents, de envelopés de 7 à 8 1/2, plats côtés de 4 1/4 à 5 cents, épaules de 3 1/2 cents par livre.

BŒUF—Le stock en premières mains est minime et les arrivages sont rares et les ventes qui n'eurent lieu que sur une très petite échelle se renferme exclusivement pour tout ce qui est nécessaire à l'approvisionnement des magasins à nos dernières côtes, savoir: M. O par baril $12 1/2 barils $7, prime $7 50 à 8 par baril.

PORC—Les demandes de cet article sont toujours très limitées et seulement pour la consommation, on ne peut parler que de légères transactions. Nous cotons comme suit: M. $11, M. O. $9 75 à $10, prime $ 50 à $7, F. O $ 50 à $8.

WHISKEY—Les arrivages depuis notre dernier rapport sont très faibles et les prix se maintiennent à nos dernières côtes, savoir: 19 cents par gallon pour le rectifié; il n'y a maintenant sur place que très peu de cet article, les ventes qui sont rares s'effectuent à 19 1/2 cents le gallon.

FRET—Le fret se maintient ferme et nous cotons comme suit:

FRET.

Coton pour Liverpool	7/16 à 1/2
Do du Havre,	7/8 à 1 cts.
Do do New York,	$1, 25 par balle
Do do Boston,	1 1/4 à —
Tabac pour Cowes,	45 à —
Do do Londres directement,	15 s 6 d
Do do New York,	4 00 à 5 00
Do do Boston,	5 50 à —
Do do Philadelphie,	00 à 00

PORC, Jambons, toile d'emballage &c. &c., à vendre par les soussignés.

100 barils porc mess et prime, 185 do jambons enveloppés, qualité supérieure, 20 do do non enveloppés, de 300 pièces toile d'emballage de Kentucky, 500 rouleaux corde, 15 barils nestle, 12,000 sacs en pitre, 300 caisses pep, 15 barils gin américain, 2 pipes do 4 1/2 pipes eau de vie américaine, 64 caisses Kirsh water.

S LAUVE BROTHERS,
30 juin—1 m 26. Vieille Levée

$20 DE RECOMPENSE.

Parti marron de mon habitation de la paroisse d'Iberville, le mulâtre RAPHAEL âgé d'environ trente cinq ans, créole de cette ville, taille de six pieds, bien construit, se grisant quelque fois, ayant souvent la figure enflée, par suite d'ivrognerie. Cet esclave a été vu en ville il y a peu de jours.
GEO. A. BOTTS,
30 juin—1 74, rue Baronne

SUCRE de la Havane—Un petit lot en débarquement du brick Empressario, à vendre par
30 juin J. N. RICCLEFI & Co 44 Toulouse.

CAFE de la Havane—50 sacs débarquement reçu à vendre par J N RICCLEFI & Co,
30 juin 44, rue Toulouse

CIGARES de la Havane—330,000 de différentes marques en magasin, et en débarquement de la goelette Virginia Antoinette, à vendre par J N RICCLEFI & Co,
30 juin 44, rue Toulouse

TRAITES sur la Havane, à vue, à vendre par
J N RICCLEFI & Co,
30 juin 44, rue Toulouse

MARCHANDISES sèches—15 balles 4,4 toile à chemises en débarquement du navire Auburn, à vendre par W. C. TOMPKINS & CO.,
30 juin 59, rue Gravier

TOILE à Drap et à Chemises, blanchie, 4/4 et 6/4, en débarquement du navire Auburn, à vendre par
W. C. TOMPKINS & Co,
30 juin 59, rue Gravier

BAS—150 do saines, bleues, blanc, de coton et soie, chaussettes &c. en débarquement du navire Auburn, à vendre par W. C. THOMPKINS & Co.
30 juin 59, rue Gravier

INDIENNES—30 caisses de différentes qualités pour l'été à vendre par WM C. TOMPKINS & Co.
30 juin 59, rue Gravier

CHEMISES à Carreaux—5 caisses en magasin, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co.
30 juin 59, rue Gravier

ESPECES—$1,000, à vendre par
PETERS & MILLARD,
30 juin—3 24, Vieille Levée.

TRAITES sur New-York, à soixante jours, à vendre par HUGO C. GILDMESTER,
30 juin 5, rue Bienville.

RIZ—75 tierçons première qualité en débarquement de la goelette Sarah Wales, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
30 juin 60, rue des Magasins.

CAFE de Rio—400 sac de qualité en débarquement du navire Troy, à vendre par WOOD & SIMMONS,
30 juin 60, rue des Magasins.

CLOUS—1000 barillets en débarquement du navire Louis, de dimensions assorties, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
30 juin 60, rue des Magasins.

SEL—600 sacs sel des îles Turques, en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLASS,
30 juin 12, rue Poydras.

GRAISSE—900 barillets et 90 barils graisse en tranches, à vendre par BENJ. DOUGLASS,
30 juin 12, rue Poydras.

PORC—300 barils mess, prime, épaules &c., et M. O., à l'inspection, à vendre par BENJ. DOUGLASS,
30 juin 12, rue Poydras.

JAMBONS—Quelques boucauts en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLASS,
30 juin 12, rue Poydras.

MARCHANDISES SECHES DU PAYS—50 balles toile à draps 4/4, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
3 juin 60, Magasins.

CANEVAS—500 pièces de coton de Russie bien assorties, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
30 juin 60, Magasins.

CASSE et Thé—300 nattes de casse; 25 caisses thé impérial, de qualité, en débarquement du navire Auburn, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
30 juin 75, Magasins.

CAFE de Java—100 sacs "gouvernement" en débarquement du navire Auburn, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

SUCRE—14 boucauts dernièrement débarqués du bateau à vapeur Persian, à vendre par
30 juin N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

BLANC de Baleine—100 caisses comprenant 4, 5 et 6, de qualité supérieure, en débarquement de la barque Adeline et Eliza, à vendre par N. D. CHAMBERLIN
30 juin 75, Magasins.

JAMBONS—100 barriques jambons fumé de Cincinnati pl is cotes; 40 barriques jambons gras et épaules salés, du Missouri, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30 juin 63, rue Gravier.

BŒUF et Porc—100 barils bœuf mess; aussi, 500 barils porc mess, prime, M. O., à l'inspection, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30 juin 63, Gravier.

GRAISSE—1000 barillets graisse ferme, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
30 juin 63, Gravier.

CAFE—400 sacs café fin vert de Rio, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
30 juin 63, Gravier.

PLOMB—600 saumons à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
30 juin 63, rue Gravier.

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par CHARLES CLEGO,
30 juin No 11, rue St. Charles.

MARCHANDISES SECHES—50 balles et caisses toile à draps blanchie et écrue, 4/4, 7/8 et 3/4, 5 caisses Kerseys, 7 caisses Imperial Quilts, pour hotels, steam-boats &c. 200 balles étoupes de Russie, 9/8 et 7/8, 4 balles gingas, 10 caisses indiennes assorties et 10 caisses mouchoirs convenables pour le marché mexicain à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.,
30 juin 134, rue des Magasins.

PARAPLUIES, 20 caisses à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.,
30 juin 134, Magasins.

HUILE, Savon, Chandelles—50 barriques huile de sperm pure, 30 do. été-hant, 20 barils do. baleine raffinée, 300 caisses savon, et 100 caisses chandelles de suif, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.,
30 juin 134, Magasins.

LIQUEURS—6 barriques eau-de-vie de Champagne, 100 do. do. américaine, 30 do. de pêche, 10 do. whiskey Monongahela, 6 do. genièvre américain, 60 caisses tabac de la Virginie et autres à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.,
30 juin 134, rue des Magasins.

VENTES DE SHERIF.

Charles A. Jacobs vs. John Greene.

COUR DE DISTRICT—No 20[illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, sans réserve et avec le consentement des parties, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le Samedi 17 juillet 1841 à midi, les propriétés ci-après décrites, situées dans la deuxième municipalité.

CES TROIS BELLES MAISONS

en briques à trois étages avec magasins au rez de chaussée, et appartemens de résidence au-dessus, situées sur l'alignement du Marché Ste. Marie, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, mesurant chacune 21 pieds de face sur la rue North Market, sur 60 pieds et demi de profondeur. Ces maisons sont louées jusqu'au premier de novembre prochain pour $65 par mois chacune; ce loyer pourra continuer encore un an si le propriétaire le désire, mais il sera libre d'en demander un prix plus élevé. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, avec six pour cent d'intérêts depuis date jusqu'à échéance, en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à paiement final. Les billets qui ne seront pas payés à échéance porteront intérêt au taux de 10 pour cent par an, pour cela donner à l'acquéreur le droit d'en retarder le paiement. L'acquéreur d'une ou de plusieurs de ces maisons devra les faire assurer pour une somme d'au moins quatre mille piastres chacune, et la police d'assurance sera transportée au vendeur d'année en année jusqu'à parfait paiement de tous ces billets fournis pour le paiement desdites propriétés, chaque maison est assurée pour $6000. La police expire le premier novembre prochain et sera transportée à l'acquéreur sans rétribution. Outre le procès-verbal de vente fait par le shérif, les acquéreurs auront le titre garanti du propriétaire et la confirmation de la vente légale du shérif, par actes qui seront passés par-devant Wm Y. Lewis, notaire, à leurs frais et dépens.

Un plan de la propriété sera exhibé le jour de la vente.

J. L. THIELEN,
Shérif de la cour de district du 1er. district judiciaire
30 juin

L'Etat de la Louisiane vs. Francisco Crespo.

COUR CRIMINELLE—No. 61—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. F. Canonge, juge de la Cour Criminelle pour le premier district de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, vendredi, 6 août 1841, à midi, le sloop EMILIE, avec ses agrès et fournitures, maintenant mouillé en face de la rue Ste. Anne. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

U. BOULIGNY, Jr.
Shérif de la Cour Criminelle de la Nlle. Orléans.
30 juin—4 en 30j

PAR LE MARSHALL.

Kuhn vs. Robert Mollen.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 9 juillet 1841, à midi, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,

Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.

Conditions: comptant
C. CLAIBORNE, marshal
30 juin

Henry Bird vs. Catherine Cavanagh.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 9 juillet 1841, à midi, passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,

Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.

Conditions: comptant.
30 juin C. CLAIBORNE, marshal

J. J. Jandot vs. Zelie Devitte f. w. c.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Ths. J. Cooley, juge président de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le 9 juillet 1841, à midi, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,

Un lot de meubles, saisi dans cette affaire.

Conditions—Comptant.
30 juin CHS CLAIBORNE, Marshal

CHASSEURS ST. BERNARD, ATTENTION.

La Compagnie montera à cheval, Dimanche prochain 4 de Juillet et se réunira en uniforme complet à la Place Washington, à 5 1/2 heures du matin.

Par ordre du Capitaine
TH. LACROIX,
Maréchal des Logis-chef.
Nlle Orléans, 29 juin 1841.
30 juin

LANCIERS D'ORLEANS.

LA compagnie montera à cheval dimanche, le 4 du courant, à cinq heures précises du matin, armement, équipement et armement au complet, et se réunira au lieu ordinaire de ses embûchement.

Par ordre du capitaine
J. DUFAUX,
Maréchal des logis chef.
30 juin

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.

LA Compagnie montera à cheval dimanche prochain 4 juillet, à 6 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire de ses rendez-vous.

Tenue d'été, pantalon blanc.

Par ordre du capitaine.
F. PLANCHARD
Maréchal des logis chef.
29 juin

JEUNE GARDE A CHEVAL.

Vous êtes priés de vous réunir en compagnie au complet, dimanche prochain 4 du courant, à 6 heures précises au coin des rues Chartres et St. Philippe, pour affaires importantes.

Les absens sont invités à être ponctuels au rendez-vous.

Par ordre du Capitaine.
BERNARD,
Secrétaire.
29 juin—3

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE BATAILLON prendra les armes en grande tenue d'été, Dimanche 4 juillet prochain, à 5 heures précises du matin. Réunion à l'Arsenal.

Par ordre du Major,
A. SCHREIBER,
Adjudant major.

On a besoin pour le Bataillon d'Artillerie, de quatre bons tambours sachant bien battre l'ordonnance.

Il est invité de se présenter sans être munis de bonnes recommandations. 28 juin

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION.
Célébration du 4 Juillet.

Conformément à l'ordre du Brigadier-Général commandant la Légion, vous prendrez les armes, et vous vous unirez au lieu ordinaire du rassemblement de la Compagnie, le dimanche 4 juillet prochain, à 6 heures précises du matin, pour la célébration de la glorieuse journée de notre indépendance.

Equipement complet, tenue d'été.

Par ordre du capitaine Justin Darel.
ANT. DUBUC,
2 juin Sergent major.

JAEGER ACHTUNG.

DIE Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich nächsten Sonntag den 4 July Morgens 5 Uhr precise in voller Uniform (ohne Tornister) auf dem Versammlungs-Zimmer einzufinden, 10 minutten nach 5 uhr wird abmarschirt.

Auf Befehl des Lieut Henry Antz.
J. C. WAGNER, Oberjaeger.
29 juin

ECLAIREURS D'ORLEANS, ATTENTION.

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain 4 juillet pour célébrer l'anniversaire de notre indépendance.

Réunion sur la Place du Cirque à 4 heures et demie du matin pour se rendre à 5 heures précises sur la Place d'Armes.

Les armes devront être dans le plus parfait état; bretelles et ceinturons blancs.

Par ordre du Capitaine.
P. A. ALBERT, Serg. Major.
28 juin

CAZADORES DE ORLEANS, *ATENCION.*

La Compañia se reunira el Domingo 4 Julio proximo à las cuatro y media de la mañana, con armamento completo, casaca de paño, y pantalon blanco; para celebrar el ANIVERSARIO DE LA INDEPENDENCIA DE LOS ESTADOS-UNIDOS de America y al mismo tiempo celebrar el Onceno Aniversario de su formacion; el Capitan espera que los voluntarios seran exactos à la presente convocacion por el brillo del cuerpo. La reunion en el parage acostumbrado.

Nueva-Orleans, 27 de junio de 1841.

De orden del capitan,
FRANCISCO A. GARCIA,
28 junio. Sargento Primero.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO, ATENCION!!

La Compañia se reunira el Domingo 4 de Julio, à las cuatro de la mañana, con casaca de paño, pantalon blanco y armamento completo, para celebrar el Aniversario de la Independencia de los Estados-Unidos de America, la reunion en el parage acostumbrado. Se recomienda la mayor puntualidad y aseo à los miembros activos.

Por orden del Capitan.
RAMON BARLES,
Sargento Segundo.
N.-Orleans, 29 de junio 1841. 29 junio

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

La Compagnia si riunirà Mercoledì 30 corrente alle ore 7 della sera, Galleria della prima Municipalità, per un assemblea generale della massima importanza. Si prevengono tutti i membri che la mancanza d'intervenire a detta assemblea non servirà di pretesto all' ignoranza di quelle che si risolderà.

D Ordine del Capitano.
28 juin—3 FERRARI, Sergente Maggiore.

BLASCO & SIMIDEL,
Négociants commissionnaires.
14 juin 26, rue de la Commune.

MADAME CLARET,
Accoucheuse.

RECUE par la Faculté de médecine de Paris. Références Messieurs Labatut, M. D.
" Lambert, M. D.
" Duret, M. D.

S'adresser à l'encoignure des rues Bourbon et Ste. Anne, vis-à-vis Mme. Gicquel.
8 juin—1m.

HABITS confectionnés, 20 caisses comprenant un assortiment convenable pour la saison à vendre par
ISAAC BRIDGE & Co.,
30 juin 134. Magasins.

CHAPEAUX—50 caisses, soie, feutre, laine, &c. &c., à vendre par
30 juin ISAAC BRIDGE & Co.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre que celles qu'ils ne laissent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 8 jan

A VENDRE—Une habitation située à 4 milles au-dessus de Carrollton, mesurant 4 arpens de face au fleuve sur 8 1-2 milles de profondeur où elle fait face au lac Pontchartrain. S'adresser à
EDOUARD GOTTSCHALK,
25 juin Courtier, 41 Camp

AVIS.

UN bon élève en Pharmacie parlant un peu l'anglais, pourra avoir une place très avantageuse en s'adressant au bureau de cette feuille. Nul ne devra se présenter s'il n'a les capacités et les recommandations qui sont requises en pareil cas. 23 juin

RECU par le navire le Vaillant venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

Sardines à l'huile,
Petits pois au naturel,
Câpres à l'huile,
Pâtés et demi-pâtés de foies gras truffés,
De do perdrix, bécasses, &c. truffés,
Truffes pures du Perigord.

LOREILLE & VALETON,
25 juin 5, rue Toulouse.

A LOUER—Une propriété située au bayou St. Jean, faisant face au pont, sur laquelle se trouvent une maison, cuisine &c. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. E. A. Canon, ou sur les lieux. 28 juin—3

AMUSEMENTS.

GRANDS CONCERTS D'ETE,
AU
JARDIN DE CARROLLTON.

Ces concerts conduits par MM. COBINI & LEHMANN auront lieu tous les dimanche, pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris. Il y aura également des amusemens gymnastiques.

Prix d'entrée 50 cents.

N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 29 mai

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure. SICKLES & Co.
31 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 60 Canal.

Paquebot hebdomadaire régulier pour la Balize et tous les ports intermédiaires.

Le beau steamer ATHENIAN, capt. R. M. Loger, ayant été acheté particulièrement pour faire ces sortes de voyage prendra du fret et des passagers pour tous les endroits situés dans le bas du fleuve au prix le plus raisonnable.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
B. LAVINE,
Encoignure St Louis et Vieille Levée.

N. B. l'Athenian partira régulièrement tous les dimanches à 10 heures A. M.

Le fret et les lettres qui seront remis au bureau des soussignés seront rendus ponctuellement à leur destination.
30 juin—30

AVIS AUX CHARGEURS.

Le bateau à vapeur paquebot régulier, PERSIAN, est actuellement à la Levée, au bout de la rue St. Louis, et recevra du fret pour le rail-road de Clinton et Port Hudson, celui de West Feliciana, le Bayou Sarah. Il continuera ses voyages comme par le passé. Pour plus amples informations, s'adresser à bord au capt. Jesse Hart, ou à
BOGART & HAWTHORN,
ou bien à STETSON & AVERY,
29 juin Agents, rue Gravier.

POUR LA HAVANE—Samedi, 3 Juillet.

Le paquebot fin voilier, EMPRESSARIO, capit. Collins, peut prendre 200 barils pour compléter son chargement et partira positivement comme annoncé ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 juin PRATS & HERNANDEZ.

POUR LA HAVANE—Devant partir le 30 de ce mois.—Le beau brick THOOSA, capitaine Powers. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à JOHN ALEXANDER,
29 juin 15, rue du Canal.

POUR LA HAVANE—La goélette CREOLE, capitaine A. Delvaille, partira positivement mardi, 29 du courant. Pour balance du fret et passage s'adresser à bord au capitaine ou à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
26 juin 36, V Levée.

POUR MATAMOROS—La goélette fine voilière LADY OF THE LAKE, capitaine Thompson, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU
26 juin 36, V. Levée.

POUR NEW YORK—Jeudi, 1er. juillet—Ligne de la Louisiane et de New-York—Le paquebot fin voilier MISSISSIPPI, capitaine C. Hillard, peut prendre sur son pont environ 100 balles pour compléter son chargement et partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF,
29 juin 42, Camp.

POUR HAMBOURG—La barque J. H. ADAMS, capitaine Rothford, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, peut encore prendre de 60 à 70 boucauts. S'adresser à
SCHMIDT & Co, 5 Bienville.
26 juin

POUR BORDEAUX—Le beau navire français LE VAILLANT, capitaine Giraud, ayant une partie de son chargement engagée, partira du 15 au 20 juillet prochain, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue des Ursulines ou à F. JORDY,
24 juin—20 No 118 rue Royale

POUR BREME.

La barque DIANA capt Batjer, sera expédiée sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord ou à
SCHMIDT & co,
24 juin 30, rue Bienville

POUR PHILADELPHIE.—Pour partir le 1er juillet.—Le beau navire fin voilier BERWICK, cap. Samuel Harding jr. ayant les deux tiers de sa cargaison arrêtée et en chargement, sera expédié comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la presse à coton d'Orléans ou à
N. F. COMLY,
ou à J. H. ASHBRIDGE
22 juin 27, rue du Camp.

N. B. Il sera loisible d'exiger le fret d'avance.

POUR LA MOBILE, vis nouveau bassin. La goélette fine voilière HARRIET, capt. Strack, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera expédiée immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
27, Camp

POUR TABASCO, LAGUIRA—La belle goélette anglaise fine voilière SULTANA, capitaine E. Bonnell, sera incessamment expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à F. DE LIZARDI & Co
22 juin 62, rue Bienville

POUR TABASCO ET LAGUIRA—La barque anglaise fine voilière MARY, capitaine Appleby Mackee, sera expédiée sous peu de jours, pour fret ou passage, s'adresser à F. DELIZARDI & Co.,
22 juin 62, Bienville

POUR LIVERPOOL—Le navire bon marcheur NORFOLK, capitaine Crosby, à tout son chargement à bord et sera expédié pour le port ci-dessus. Pour passage ayant de belles chambres, s'adresser à bord ou à JOHN A. MERRITT,
22 juin 53, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Départ le 30 juin—Le beau navire neuf GOV. DAVIS, partira pour le port susmentionné à la date ci-dessus. Il sera commandé par le capitaine Noyes. Il pourra encore prendre 200 balles de coton à fret, et offre de jolis emménagemens pour quelques passagers de chambre. On peut aussi recevoir à bord un nombre limité de passagers de seconde chambre, qui pourront se loger très commodément. S'adresser à bord en face de la rue Toulouse ou à
BLANCHARD EIMER & Co.
19 juin 38, rue Bienville

POUR LE HAVRE.—Le navire neuf et fin voilier OCEANA, capitaine Wm Hammond, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à
P. PERRET 38, rue Toulouse
16 juin

POUR TAMPICO—La belle goélette fine voilière DORIC, capitaine Rochford, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment pour le dit port. Pour balance du fret ou passage s'adresser à
15 juin F. TID 44, rue Ste. Anne

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—La barque paquebot B. MEZICK, capt. J. J. Garvine, à presque toute sa cargaison engagée et partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue des Quartier, ou à
2 juin JAS. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

500000 Cigarres de la Havane, tels que Regalias, Imperiales, Canones et Trabucos, et 24 balles tabac en feuille, supérieur de la Vuelta de Abajo, et 100 pouches huile d'olive, en gros et en détail, à vendre par G. JORDA & Co.
29 juin—3 No. 4, rue Bienville.

LE docteur DUPAS, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur d'offrir ses services au public:

Il pratiquera l'opération du strabisme (c'est-à-dire, le redressement des yeux louches). Cette opération qui ne présente aucun danger en guérit sans le rendre à l'opéré, est accompagnée en général de peu de douleurs et ne dure que quelques minutes. Les avantages qu'on en retire sont, la rectitude de l'œil, son parallélisme avec celui du côté opposé et l'amélioration considérable, sous le rapport de la vision, de l'œil le plus affecté de strabisme.

Les pauvres seront traités et opérés gratis et les soins les plus attentifs seront prodigués à tous ceux qui lui feront l'honneur de l'employer.

Pour les consultations, le docteur Dupas est visible tous les jours chez lui, rue Bourbon No. 53, entre les rues de la Douane et Bienville, depuis 11 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi. 30 juin—1m

ON demande, pour aller à la campagne, une cuisinière française et d'un âge raisonnable. S'adresser, rue de Chartres No 64. 29 juin—3

LES personnes qui ont des affaires à régler avec nous sont priées, pendant notre courte absence de cette ville, de s'adresser à MM. Benoist, Hackney & Co, rue du Camp No. 16.
21 juin—28 HOLLANDER & BRAUN.

EAU DE SODA, en bouteilles.—Nous recommandons aux personnes qui quittent la ville pour aller à la campagne, cette boisson convenable, rafraîchissante et peu coûteuse. VALETON & Co,
21 juin Enc. Royale et Douane

BRIQUES A FEU—25,000 briques à feu de la Mobile en débarquement au nouveau Bassin, et à vendre en lots au gré des acheteurs par
DEVEZIN & DOSSAT,
60, rue Tchoupitoulas.

N. B. Les ordres peuvent être laissés au magasin de Mr. V. Wiltz, rue de la Levée entre Conti et Bienville.
1 juin—15f

SUCRE sur habitation—120 boucauts première qualité, à vendre par BOULIGNY & GANUCHAU,
24 juin 22, Vieille-Levée

PRECIS élémentaire de Géographie à l'usage des écoles américaines, par Mr Dezauche, en vente à la librairie de Lelièvre, éditeur, encoignure Ste. Anne et Royale.
23 juin—1q.

AVIS.—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites incorporées de la 3me Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et des taxes pour l'année 1840, doit commencer à dater du 1er mai 1841.

J. F. DU GARRY,
17 mai—2m. Trésorier de la 3me Municipalité.

DEZAUCHE, *Dentiste*,

POSE LES DENTS et RATELIERS ARTIFICIELS traite les affections de sy tème dentaire.

☞Office rue Toulouse No. 10, près la Levée.
25 fev—☞

TOILE d'emballage d'Ecosse de qualité supérieure—44 pouces, en magasin, à vendre par
28 juin WILLIAMPREHN, 24 Douane.

CAFE de la Guyra—300 sacs, à vendre par
25 juin R. GRONING & Co.

CUIR pour harnais, semelles et empeignes en magasin à vendre par J. HALL & A. S. BEIN,
23 juin 25, Nouvelle Levée

CIGARES de la Havane.—Un assortiment complet de toute espèce, consistant en Regalias, Canones, et constamment en mains, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
22 juin 26, rue de la Commune.

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par
22 juin—10 F. DE LIZARDI & Co.

SUCRE—190 boucauts et 13 barils en magasin et à vendre par J. CHALARON,
29 juin 51, Bienville.

SAINDOUX—100 barillets en magasin et à vendre par
J. CHALARON,
29 juin 51, Bienville.

TABLEAUX ET GRAVURES.

LES soussignés viennent de faire l'ouverture d'une très belle collection de Tableaux à l'huile, nouveaux.

Gravures en adresses représentant Fanny Elssler, Taglioni, Rachel, &c.

Collection complète de gravures reliées, représentant les funérailles de Napoléon, &c. V. & O. VIGNAUD,
1 juin 49, rue de Chartres.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION—450 barils plâtre de Paris, 300 do ciment, 200 do do romain; 1500 do chaux de Thomaston, 3000 boisseaux crins à platrer, 5000 briques à feu de Baltimore, 2500 do do d'Angleterre.

Aussi—100 pièces cannevas anglais, 78 do toile à chemises de Russie, à vendre par
BEDFORD & BECK,
23 juin 24, Douane.

GEOGRAPHIE NOUVELLE.

PRECIS ELEMENTAIRE DE GEOGRAPHIE—à l'usage des écoles Américaines par Dezauche, à vendre chez NORMAN, STEEL & co.
21 juin 14, rue du Camp.

JAMBONS enveloppés en boucauts, tierçons et barils, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
23 juin 36, rue Poydras

JAMBONS pour famille—20 boucauts à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.
19 juin 36, rue Poydras

TOILE & Corde d'emballage, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.
29 juin 36, rue Poydras

HARICOTS blancs—8 barils et quarts de barils, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
29 juin 36, rue Poydras

MAIS—250 sacs à vendre par CONVERSE & Co,
29 juin 56, Nile. Levée.

PORC—M. O. et P. O. têtes, jambons et épaules, à vendre par CONVERSE & Co,
29 juin 56, Nile. Levée.

LARD—Plats-côtés, épaules et jambons, à vendre par
CONVERSE & Co.
29 juin 56, Nile. Levée.

BLANC de Baleine—75 caisses, à vendre par
CONVERSE & Co,
28 juin 56, Nile. Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR S GUINAULT.

IL sera vendu, Jeudi, 1er. Juillet, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis:

La moitié indivise d'un lot de terre désigné par le No. 1, ayant 26 pieds face à l'Esplanade, sur 192 pieds 8 pouces de profondeur entre les rues d'Amour et St.-Claude, touchant la propriété de M. J. Vlosca.

Les banquettes sont faites en briques et en pierre plates et sont payées.

Conditions—6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 30 juin

PAR JOS. A. BEARD & Co.
Yacht à Vendre

IL sera vendu à l'encan samedi, 3 juillet prochain, à midi, à la Bourse St. Louis:

Le beau yacht gréé en sloop, Fanny Elssler, jaugeant environ 60 tonneaux, maintenant à l'ancre au ferry de la 2me. municipalité. Ce batiment a de belles chambres pour une partie de plaisir, et est remarquable comme bon voilier.

Conditions à la vente. 30 juin

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan jeudi, 1er. juillet 1841, à 10 heures et demie du matin, au magasin rue de la Commune, No. 60:

Une quantité de meubles, groceries, vins, liqueurs, cigares, tabac. Aussi, bottes, souliers, brodequins, habits confectionnés, &c. transportés pour la convenance de la vente, pour clore une facture.

Conditions, comptant. 30 juin

PAR S. GUINAULT.

Vente de beaux Terrains dans la ville de McDonough.

IL sera vendu, le Samedi 3 juillet 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

72 BEAUX TERRAINS situés dans la ville de McDonough, désignés par les Nos. 1 à 24 des îlets 72, 74 et 94, le tout d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, sous la date du 22 avril 1841, lequel plan est déposé à la susdite Bourse.

Ces Terrains sont parfaitement situés, une grande partie d'entr'eux font face à la Place Lima, à la propriété de M. Jean Pierre Faulta et à celle de M. Bienaimé Duperie et se trouvent dans la partie la plus habitée et la plus bâtie de McDonough, à peu de distance de l'Hôpital de la Marine, et à deux pas du Ferry de la seconde Municipalité.

Les personnes qui désirent se retirer à la campagne pendant les chaleurs de l'été ainsi que celles qui voudraient se loger grandement et à peu de frais, sont invitées à ne pas laisser échapper une occasion aussi avantageuse que celle qui leur sera offerte. Cette vente doit avoir lieu sans aucune réserve.

Conditions: 15 pour cent du prix d'achat, payable comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 30 juin

PAR J. LEVY.

IL sera vendu mercredi prochain, 30 du courant, à 4 heures à l'inspection de Bozant, rue de la Nouvelle Levée: 112 barils bœuf endommagé. 30 juin

Propriété sur le Chemin du Bayou.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mardi 30 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,

6 lots de terre situés à la jonction des Chemins du Bayou et de Gentilly, portant les Nos. 11, 12, 13, 14 et 16 de l'îlet No. 20, bornés par les rues White, Broad, Onezaga et Lapeyrouse. Les Nos. 11, 12, 13 et 14 mesurent chacun 31 pieds 1 pouce 7 lignes de face sur la rue Onezaga sur 159 pieds 4 pouces 11 lignes de profondeur. Le No. 15 formant l'encoignure des rues White et Onezaga mesurant 32 pieds 2 pouces et 6 lignes, sur 142 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

La propriété ci-dessus sera vendue pour clore une société.—Vente positive.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente, pardevant Tho. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 juin.

PAR P. E. TRICOU.
Vente de syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 26 juin 1841, et à la requête du syndic des créanciers de F. H. Petitpain, il sera vendu à sa résidence, encoignure des rues Remparts et Ursulines, le vendredi, 9 juillet, à 10 heures du matin,

Les effets mobiliers abandonnés par le dit F. H. Petitpain à ses créanciers.

Conditions comptant 29 juin—1 6 9 juil

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu jeudi 1er juillet 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,

8 lots de terre situés au faubourg Tremé, îlet 47, et désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sur un plan dressé le 30 janvier 1841, par Bourgerol, arpenteur de la première municipalité, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Conti et Bienville. Les Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 25 pieds 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les Nos. 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 25 pieds 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans.

Deux lots de terre situés sur le Chemin du Bayou, entre les rues Robertson et Tremé, ayant chacun 31 pieds 5 pouces de face au chemin du Bayou, sur 206 pieds 7 pouces de profondeur; il existe sur chacun de ces lots une cuisine briquetée entre poteaux, ayant 2 appartements, 2 cabinets et 1 galerie plus. 0 actions de la Banque des Citoyens qui seront vendues avec les lots ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de $1888 dues à la Banque des Citoyens, et la balance à 6 et 12 mois.

4 lots de terre situés dans la ci-devant propriété Fleytas, d'après un plan daté du 27 janvier 1840, par Bourgerol et désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4.

Le No 1, mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue Rochefort, 99 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue Rocheblave, 96 pieds 9 pouces 5 lignes sur la propriété Coquet. Le lot formant l'encoignure des rues St. Pierre et Rocheblave.

Le No. 2, mesure 95 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, 95 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la propriété Coquet sur 20 pieds de profondeur.

Le No. 3, mesure 95 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, 95 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la propriété Coquet sur 20 pieds de profondeur.

Le No 4, 96 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, 95 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la propriété Coquet sur 17 pieds 5 pouces de profondeur.

Conditions—1/4 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans.

Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, entre les rues Derbigny et Roman, ayant 64 pieds de face au chemin du Bayou, sur 158 pieds 7 pouces 3/8 de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—$300 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant chez Felix Percy, notaire, aux frais des acquéreurs. 29 juin 21 29 Octr jul

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu, Mercredi, 30 juin 1841, à midi précis, à la Bourse de Cité rue St Louis, par autorité de justice:

UNE MAISON DE CAMPAGNE toute neuve, ayant 26 pieds de face sur 16 de profondeur sur un terrain de 238 pieds carrés, cultivé et entouré, située dans la ville de Bâton Rouge, au faubourg Gracie, ensemble avec toutes les ustensiles de ferme et de cuisine et les animaux qui sont dessus.

Pour plus amples détails et les conditions, s'adresser à S. Guinault. 25 juin—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Mme Louise Laverrey décédée épouse de Bonaventure Martin—Conformément à un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Jefferson daté du 23 avril 1841, rendu sur la pétition de Joseph Antoine Bonaventure Martin, exécuteur testamentaire de ladite veuve Martin, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre Chartres et Royale, à la Nouvelle-Orléans, le samedi 10 juillet prochain à midi, les propriétés ci-après décrites appartenant à ladite succession.

1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant mesure française, cinquante quatre pieds neuf pouces de face à la rue de Craps entre les rues Mandeville et Espagne avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

2o. Cinq lots de terre situés au faubourg Lafayette en cette paroisse, désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11 et 12, dans l'îlet No. 10, conformément à un plan fait par John Birch ingénieur, le 10 mars 1836, et annexé à un acte de vente par Hart et Hyams à F. W. Rooney, au rapport de J. B. Marks notaire public, à la Nouvelle-Orléans, sous la date du 28 avril 1836.

Les lots Nos. 8, 9, 10, 11, et 12, mesurent chacun trente pieds deux pouces et trois lignes (30, 2, 3) face à la rue du Chêne Vert (Liv. Oak) sur cent cinquante neuf pieds huit pouces de profondeur (159, 8) avec les améliorations qui se trouvent dessus.

3o. Mercelle négresse âgée d'environ 24 ans.

Conditions—Douze mois de crédit, payables en billets endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement; ces billets devront porter un intérêt de 8 p. cent l'an après leurs échéances sans que cette clause autorise l'acquéreur à en retarder le paiement.

Paroisse de Jefferson le 9 juin 1841. F. DUGUÉ, juge.
9 juin—4en30j

TENTE POUR GARANTIR DES INSECTES.

IL vient d'être inventé un nouvel objet appelé *tente à insectes*, qui est aujourd'hui en vente au No. 46 de la rue Saint-Charles, en face de la Bourse. Cette invention a tant d'élégance dans la forme et la construction; elle est si légère et si confortable, qu'elle doit recevoir l'approbation générale.

Pour protéger entièrement contre toutes sortes d'insectes sans encombrer le moindrement un appartement, cette tente est tout ce que l'on peut souhaiter de plus parfait. Elle procurera aux climats chauds un confort et une mollesse luxurieuse dont ne sont pas susceptibles les moustiquaires. Cette tente doit être suspendue au plafond d'un appartement, à la branche d'un arbre ou à tout autre objet auquel on voudra la fixer, et le peut être instantanément ployée; alors elle n'occupera pas plus d'espace qu'un parapluie, et en la soulevant au plancher elle ne gênera pas plus qu'une lampe et un quinquet; on peut, dans cette position, la déployer et la tendre en un instant; il ne faut guère plus d'une minute. Au lieu d'encombrer un appartement elle l'ornera, et sa construction est si simple qu'elle ne peut se déranger. On peut s'en servir dans les assis, lisant, écrivant, dînant ou dormant, dans les maisons, les comptoirs et les offices, les voyageurs peuvent en faire usage dans les lieux de campement et dans les bois. Par qu'il leur sont en partie de plaisir. On ne saurait se figurer le charme qu'il y a à dormir dans les pays chauds à moins d'avoir fait usage de ces nouvelles tentes. On peut les faire de toutes dimensions et aussi riches et avec les ornements qu'on peut désirer. Celles que l'on fait aujourd'hui sont exagonales, ou à 6 côtés, elles ont 8 pieds 6 pouces de diamètre; 10 pieds 6 pouces d'élévation, et lorsqu'elles sont ployées elles n'ont plus que 4 pieds 6 pouces de longueur et 8 ou 10 pouces de diamètre. Le prix en est de $20. Les dames devront examiner ces nouvelles tentes car elles procureront des avantages qu'elles n'ont jamais trouvées dans les moustiquaires ordinaires, c'est une des inventions les plus utiles de cette époque et c'est avant peu elle sera généralement adoptée, et à la campagne et à la ville. La description qui précède des tentes à insectes peut en donner une fausse idée, parce qu'exagération est au ses ordinaire dans les avis publics d'artistes nouveaux, mais le public peut être assuré que tel n'est pas le cas dans cet article; il peut s'en convaincre en les examinant au No. 46 de la rue de Chartres. 17 juin—40

VIN blanc—20 1/2 barriques vin blanc de choix, 50 paniers vin de champagne, 1er cru, 20 1/2 barriques vin de Madère, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 73 Royale.
26 juin

CHANGE sur Philadelphie, à 60 jours de vue, à vendre par J. D. DENEGRE, 16 Douane.

FARINE—1000 barils farine fraîche, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
26 juin 14, rue Poydras.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
26 juin 14, rue Poydras

SEL—1000 sacs sel de Liverpool à vendre en petites parties aux choix des acheteurs, chez
SCEVOLA DUVAL
22 juin—12 2p Enc. Levée et Ste. Mary, à Lafayette.

ACTIONS—40 actions de la Banque Consolidée, à vendre par FOLLAIN, BELLOC & DEGELOS,
25 juin 34, rue St. Louis

COTONNADES—6 caisses en magasin à vendre par
W. C. TOMPKINS & Co.
29 juin 59, rue Gravier

TOILES à chemises—6 caisses en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co.
29 juin 59, rue Gravier

CABLES—5 1/4 et 5 pouces de manille, à vendre par
GEORGE GREEN & BROTHER,
29 juin 66, rue Gravier.

AULX—300 rouleaux en magasin, à vendre par
GEORGE GREEN & BROTHER,
29 juin 66, Gravier.

FILTRES, en magasin, à vendre par
GEORGE GREEN & BROTHER,
29 juin 66, Gravier.

VIN ROUGE—300 barriques en magasin, à vendre par
GEORGE GREEN & BROTHER,
29 juin 66, Gravier.

TOILE d'Emballage forte, à vendre par
GEORGE GREEN & BROTHER,
29 juin 66, Gravier.

COUTILS à matelas—15 balles en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co.
29 juin 59, Gravier

BLANC de baleine marque de New Bedford et Nantucket, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
29 juin 25, rue Gravier

LIQUEURS du pays, rum, genièvre, eau de vie, en magasin et à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
19 juin 25, rue Gravier

CIGARES—60,000 en boîtes de fantaisie de 50 à 250 chaque, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
29 juin 25, rue Gravier

PORC—100 barils mess M. O. à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co
29 juin 36, rue Poydras

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co
29 juin 36, rue Poydras

SAINDOUX—1000 barillets première qualité, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
29 juin 36, rue Poydras

INDIGO de Caracas—65 surons, à vendre par
29 juin R. GRONING & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. D. DORIOCOURT.

Antoine Maxent contre ses créanciers.

MERCREDI trente juin mil huit cent quarante et un, à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour de district du premier district judiciaire et à la requête de Théodule Levesque syndic des créanciers de l'insolvable, il sera vendu les propriétés et esclaves ci-après désignés abandonnés par le failli à ses créanciers:

1o. John, nègre âgé de 27 ans,
2o. Minor, nègre âgé de 40 à 45 ans,
3o. Antoine, nègre âgé de 60 ans,
4o. Hannah, âgée de 46 ans.

5o. La moitié indivise d'une propriété située rue de l'Hôpital, désignée par le numéro deux sur un plan fait par Joseph Pilié le 3 février 1830, et mesurant un pied anglais quarante quatre pieds neuf pouces, face à la rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Rempartis, sur cent cinquante neuf pieds neuf pouces dix lignes de profondeur, borné d'un côté par la propriété de J. Rondeau, sur le derrière par celle de M. L. O. Steigsberg, ensemble la maison et autres bâtisses qui existent sur ledit lot de terre.

6o. Une habitation située à environ une lieue et trois quarts de la ville, à Gentilly, à droite en allant de la ville au Chef Menteur et ayant six arpens de face au chemin de Gentilly sur vingt arpens de profondeur, borné d'un côté par l'habitation de Belisle Doriocourt et de l'autre côté par la propriété de Joseph Soniat Dufossat Jor. ensemble avec quatre vingt cinq actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, pesant sur ladite propriété. Il existe sur cette propriété une belle maison neuve composée de 7 appartements, galeries devant et derrière, deux cabinets, cuisine, cabane &c.

7o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé près de cette ville, désigné par le numéro six de l'îlet D. sur un plan dressé le 15 mars 1832 par Joseph Pilié, alors voyer de cette ville et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public en cette ville, le dit terrain mesurant au pied français, quarante pieds de face à la rue des Ursulines, entre les rues Claiborne et Derbigny, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble toutes les circonstances et dépendances du dit lot de terre, droits et privilèges y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conditions de la vente, pour la propriété rue de l'Hôpital, payable $1375 comptant et la balance au quart comptant et le reste à six et douze mois de crédit pour billets endossés et hypothèque.

L'habitation payable $1243 62 cents, pour satisfaire un billet du sur actions à la banque des Citoyens de cette somme, comptant; et la balance un quart comptant et le reste, six et douze mois pour billets endossés et hypothèque, les esclaves et autres propriétés, un quart comptant et le reste à six et douze mois de crédit, pour billets endossés et hypothèque.

Actes de vente, pardevant F. Percy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 mai—4,1pa

George Lafrenière vs. ses créanciers et Lawrence, et Legendre vs leurs créanciers.—Cour de Paroisse.
PAR P. DUBERTRAND, Encanteur public.

IL sera vendu le samedi, 10 Juillet 1841, à midi, à la Bourse St Louis, en cette ville, entre les rues de Chartres et Royale, par ordre et sous la direction des syndics des dites faillites les propriétés suivantes:

3 Lots de Terre situés au faubourg Franklin, rue Marigny, entre les St. Jean Baptiste et St. Avide, numérotés 6, 7 et 8, îlet no. 4, ayant chaque 30 pieds de face sur la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Billets à 6, 12, 18 et 24 mois pour la proportion revenant à chacune des dites faillites, endossés à la satisfaction des dits syndics et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente devant Octave de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs.
4 juin—4t—4, 12, 30 juin et 10 juil

PAR P. DUBERTRAND, Encanteur.
COUR DE PAROISSE.

George Legendre contre ses créanciers

IL sera vendu le samedi, 10 juillet 1841, à midi, à la Bourse St Louis, entre les rues Chartres et Royale, à la Nlle Orléans, par ordre et sous la direction du syndic de la dite faillite, les propriétés suivantes:

10. Le... art indivis de 24 lots de terres publiques ayant les certificats numérotés, et mesurant comme suit:

1o *Lots situés dans la Paroisse St Tammany.*

Certificat	No.	1,094	mesurant	505 95	acres
do	do	1,095	do	74 27	do
do	do	1,096	do	70 61	do
do	do	1,097	do	330 90	do
do	do	1,098	do	630 28	do
do	do	1,093	do	307 46	do

2o *Lots situés dans la Paroisse Livingston*

Certificat	No	1,091	mesurant	610 40	acres
do	do	1,155	do	641 90	do
do	do	1,081	do	320 34	do
do	do	1,089	do	190 19	do
do	do	1,156	do	641 18	do
do	do	1,158	do	756 80	do
do	do	1,164	do	137 97	do
do	do	1,163	do	640 84	do
do	do	1,162	do	638 30	do

3o *Lots situés dans la Paroisse St. Helena*

Certificat	No.	1,169	mesurant	460 54	acres
do	do	1,152	do	160 28	do
do	do	1,174	do	400 18	do
do	do	1,147	do	136 00	do
do	do	1,148	do	400 00	do
do	do	1,149	do	400 00	do
do	do	1,151	do	290 79	do
do	do	1,173	do	400 00	do
do	do	1,150	do	447 02	do

2o. Le quart indivis des 2 lots décrits comme suit: Certificat No. 1,091, mesurant 130 75/100 acres, les No. 2 Section 19 3 S. Sud, R 8 Est, dans la paroisse St. Tammany.

Certificat No. 1099, mesurant 41 acres N E quart de S E, quart de section 14 T 6 Sud R 4 Est, dans la paroisse Livingston.

Le tout conformément à l'acte de partage passé devant Th. Seghers, notaire, le 2 janvier 1841.

Conditions—Billets à 6, 12, 18 mois, endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant O. De Armas, not. public aux frais des acquéreurs.
4 juin—12, 30 juil

VENTE A L'ENCAN.

DE sept cents lots à Mecanick's Ham sur le côté droit, ou le côté ouest du Mississippi, en face de la ville Lafayette dans le village le nommé Mecanick's Ham. La vente de ces terrains aura lieu le 3 juillet prochain à 7 heures jusqu'au coucher du soleil, et tous les samedis au même endroit et à la même heure jusqu'à ce que tous les lots soient vendus.

Les personnes qui désirent acheter, trouveront passer et seront portées sur le lieu à Mecanick's Ham, à l'encoignure de la ville Lafayette .... à l'embarquement .... à la vente de la Lafayette.

PAS DE CHARLATANISME, VENEZ: VOUS LA VIE ET LE NERF D'UN PAYS NOUVEAU, VENEZ ET JUGEZ PAR VOUS-MEME.

Conditions—COMPTANT, ou, si l'acheteur le préfère, il pourra payer une proportion comptant un cinquième de l'adjudication et retenir la balance en en payant un intérêt de six pour cent par an payable annuellement et portera une hypothèque sur ledit terrain en quatre billets dont le premier, en un an, etc. ... [illegible]

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, not. public aux frais de l'acquéreur.
6 juin—6 12, 18, 19 23, 26, 30 juin et 3 juillet.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

IL sera vendu, mercredi le 14 juillet 1841, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi, pour le compte et au risque de M. Michael Riardan qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 17 mars dernier, les propriétés suivantes:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé de cette ville, formant une partie du lot No. 5, de l'îlet no. cinquante neuf, ayant soixante pieds de face, mesure américaine, à la rue des Marais, sur une profondeur de trente pieds, mesure française, entre lignes parallèles, et conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer dans cette ville le 8 août 1822 et déposé dans l'étude de Michel de Armas, not. en cette ville le 16 novembre de la même année, ensemble avec les maisons, cuisines et toutes les améliorations et les bâtisses dessus.

Conditions: Neuf cents piastres comptant, la balance à six, douze et dix huit mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt de 10 pour cent par an de leur échéance en cas de non paiement, sans que cette clause accorde à l'acheteur le droit de renouveller les dits billets ou d'en prolonger le paiement.

L'acte de vente pardevant A. Mazureau, not. public aux frais de l'acquéreur.
14 juin—4t 30 juin et 14 juil

PAR HEWLETT & CENAS
Vente de Syndic

IL sera vendu samedi, 24 juillet prochain à midi, à l'Arcade de Banks, à la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 18 du courant et sous la direction des syndics des créanciers de Thomas Toby et Thomas Toby & Brothers, les esclaves suivants abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, savoir,

1o. Le nègre Philip, âgé d'environ 40 ans, homme de journée.

2o. Le nègre George, do 40 do
Lequel est à la boisson.

3o. Le mulâtre Ned, âgé de 38 ans, homme de journée.

4o. Le mulâtre Dick, âgé de 40 ans, homme de journée affecté de rhumatisme.

5o. La négresse Susanne, âgée de 40 ans, cuisinière, s'adonnant à la boisson et partant marronne.

Les titres seulement garantis.

Conditions—Payable le 1er mai 1842, en billets endossés à la satisfaction des syndics et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant H B Cenas, not public, aux frais des acquéreurs.
22 juin—23 30 jn 3, 17 et 21 juil.

PAR M. BARNETT, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Juge de la Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 mars 1841, il sera vendu pour du comptant, le 6 Juillet prochain à 10 heures A. M., à la maison de résidence de M. Fred. Frey, rue Royale, sous la direction de Joseph Kuhn, syndic de la propriété de Frederick Frey & Co., tous les meubles, &c. &c., abandonnés à leurs créanciers. 26 juin—4t en 30j

CHAUX,
BRIQUES,
SABLES,
BOIS DE CHAUFFAGE, &c.

Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CHS. GUESNARD.
26 juin—☞

EN débarquement du navire Vaillant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:

18 demi pipes eau de vie,
60 demi barriques vin rouge Talance,
200,000 bouchons AUGTE MOLIER, 90 St. Louis
23 juin

ARTICLES DIVERS—10 caisses thé poudre à canon, de 22 petites boîtes chaque, 30 caisses thé souchong, 10 demi caisses dito, 60 caisses thé impérial et poudre à canon, de 12 livres chaque, 100 sacs piment; 100 sacs poivre, 200 balles étoupes de Russie, 100 paniers huile d'olive, 8 balles toile d'emballage, 146 pièces toile d'emballage, 200 barillets clous assortis, de 3 à 7s à la livre. 25 barils plomb de chasse assortis, No. 1 à 10, en débarquement des navires Troy et Auburn, de New York, à vendre par
O. H. MIESEGAES,
23 juin 34, Vieille Levée

$50 DE RECOMPENSE.

PARTIS marrons le 15 du courant, les deux esclaves Isaac et Tom. Isaac est un griffe âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, charpentier de navire et calfat, répondant brusquement quand on lui adresse la parole. Il a emporté avec lui une malle en cuir noir, un chapeau de paille et un chapeau de soie. Cet esclave a appartenu au col. Colley de Norfolk (Virginie). Tom est un nègre âgé d'environ 21 ans, un peu marqué de la petite vérole, taille de cinq pieds 5 ou 6 pouces.

On ne doute que ces deux esclaves sont en ville: une récompense de trente piastres sera donnée pour l'arrestation de chacun d'eux, ou à celui qui les logera dans une des prisons de cette ville.

S'adresser au No. 90, rue de la Douane.
29 juin—☞